160e Année — N° 35 NS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

16 Juin 2011

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 160
N° 35 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 16
no Tiunu 2011

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES — Page

Résolution du conseil des ministres 1410

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

RESOLUTION DU CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Soutien à la réinscription de la Polynésie française sur la liste ONU des pays et territoires non autonomes en vertu de l'article 73 de la Charte des Nations unies.

En 1947, la Polynésie était retirée unilatéralement et sans consultation aucune du peuple polynésien de la liste ONU des pays et territoires à décoloniser. Il s'agissait là d'une décision anti-démocratique, à l'apposé des principes et valeurs du pays des droits de l'homme.

Pendant de trop nombreuses années, ni l'assemblée de la Polynésie, ni son gouvernement ne sont parvenus à formuler de manière claire leur opposition à cet état de fait.

Aujourd'hui marque un tournant décisif dans l'histoire récente de notre pays.

En effet, le gouvernement de la Polynésie française au travers de son conseil des ministres prend acte de la volonté croissante des représentants de l'assemblée de Polynésie, et de notre peuple, de voir notre pays réinscrit sur la liste des pays et territoires à décoloniser de l'ONU.

Le gouvernement se félicite de cette évolution des consciences politiques et affirme son soutien total non équivoque à cette initiative. Il s'associe pleinement à ce qui constitue, à l'évidence, le sens même de l'histoire.

Les instances législatives et exécutives de notre pays sont à ce jour réunies et expriment d'une même voix leur volonté de voir réinscrire la Polynésie française sur la liste des pays et territoires non autonomes, en vertu de l'article 73 de la Charte des Nations unies.

Fait à Papeete, le 15 juin 2011.
Le Président de la Polynésie française,
Oscar Manutahi TEMARU.